

## Extrait du registre des délibérations

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DECOSET – SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2024 A 14 H 30.

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le lundi 18 mars à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

**Etaient présents** : M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE),

**Etaient excusés** : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

**Excusés ayant donné pouvoir** :

MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

**Etaient absents** : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

**Date de la convocation** : MERCREDI 13 MARS 2024

**Secrétaire de séance** : M. CHARPENTIER

### ***D2024-02 – Désignation représentants Amorce***

Le renouvellement de l'adhésion auprès d'Amorce rend nécessaire la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter le syndicat,

Par délibération n°2020-06 du 14 octobre 2020, Monsieur MAUREL avait été désigné membre titulaire de cette association et Madame OUSMANE, membre suppléante.

Depuis le 22 décembre 2022, M. MAUREL ne fait plus partie des membres du Comité syndical et ne peut donc plus représenter Decoset auprès de l'association.

C'est pourquoi il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à une nouvelle désignation d'un membre titulaire. M. Bouche s'est porté volontaire pour être membre titulaire.

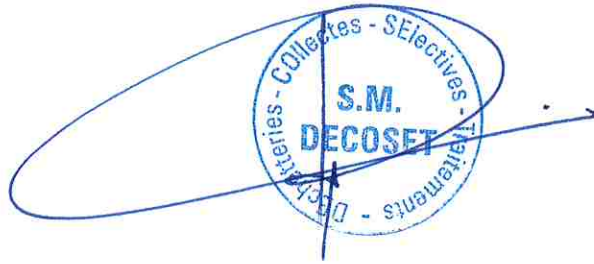
Le Comité syndical, à la majorité :

- **PROCEDE** à la désignation d'un membre titulaire représentant Decoset auprès d'Amorce,
- **APPROUVE** la désignation de M. BOUCHE comme titulaire
- **CONFIRME** la désignation de Mme OUSMANE comme suppléante

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20240318-D2024-02-DE Date de télétransmission : 25/03/2024 Date de réception préfecture : 25/03/2024
---

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance  
M. CHARPENTIER

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	1	1	2
Votants	1	1	2
Pouvoirs	1	0	2
<b>Total de voix</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
<b>Votes pour</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20240318-D2024-02-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024